

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2022

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Jérôme KERSALÉ, Marie-Thérèse NÉDÉLEC.

Excusés : M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), Mme Monique BESCOU (pouvoir à M-Thérèse NEDELEC), M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à E. CAPITAINE).

Absent : M. Hervé GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

Date d'affichage : 20 décembre 2022

DB2022-53

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 AVEC LA CAF 29

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L.5214-16,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-302-0001 du 28 octobre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay et de la Région de Pleyben et portant création, au 1er janvier 2017, de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay,

VU l'arrêté préfectoral n° 29-2021-07-12-00012 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay,

VU la délibération n° 2020/106 du 15 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire et élection de la Présidente,

VU le rapport n° 2022-178 du 25 octobre 2022,

Considérant :

- La politique nationale de la Caisse d'Allocations Familiales (branche famille de la Sécurité Sociale) d'accompagnement des collectivités locales dans leurs politiques publiques en faveur de la cohésion sociale en vue de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire ;
- La formalisation de ce partenariat, sur le territoire de la Communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 5 ans, à partir du 1^{er} janvier 2023 (2023-2027), avec le Département du Finistère, la CCPCP et les communes membres autour des enjeux communs dans les champs d'action de la cohésion sociale ;
- La construction de cette CTG par ses partenaires autour d'un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux du territoire et repose sur les éléments de bilan de la précédente CTG, sur la synthèse des séminaires de la CTG organisés en juin 2022 ainsi que sur différents documents de diagnostic du territoire (ABS, données CAF, INSEE...).
- Les enjeux partagés et les axes du plan d'action présentés lors du COPIL CTG du 6 octobre 2022 et validés par le Bureau communautaire du 18 octobre 2022, qui seront déclinés en fiches action thématiques dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel à valider au 1^{er} semestre 2023 ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 029-212902563-20221219-DB202253-DE

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Mme la Maire après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, le Département du Finistère et la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay et d'autoriser Mme la Maire à signer la convention pour la période 2023-2027.

Pour extrait conforme

Le 20 décembre 2022

La Maire,
Annie KERHASCOËT

